Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260311-D_2026_24-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16

Date de convocation : 05/03/2026
Date de publication : 13/03/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, RICHARD Guillaume, DORE Stéphanie, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, NOURRY Jérôme, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, MICOINE Laure, THONIER Carole, CORNARD Guillaume, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. GARNIER Michaël (pouvoir à M. TAILLARD), Mme BOULIN Marie.

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HERVE Karine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-24 – RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE POUR 2026

M. le Maire rappelle que plusieurs opérations « Argent de poche » ont été organisées en 2025 pour les jeunes de 16 à 18 ans domiciliés dans la commune de Montreuil-sur-Ille. M. le Maire propose de renouveler ce dispositif au titre de l'année 2026.

M. le Maire indique alors que ce dispositif crée la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (3h30 par chantier) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite du tarif en vigueur), soit 15.00 € par chantier, par jeune et par jour.

Le financement est assuré par la collectivité territoriale promoteur de l'action. Les sommes versées directement aux jeunes (par une régie ou tout système équivalent) leur permettent de financer partiellement leurs loisirs.

Les chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne.

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260311-D_2026_24-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 16 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 16 pour) :

- VALIDE le renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour toutes les vacances scolaires de 2026 ;

- DECIDE que cette opération est ouverte aux jeunes de 16 à 18 ans domiciliés dans la commune de Montreuil-sur-Ille ;

- DECIDE que chaque jeune ne pourra accéder à plus de dix chantiers par année civile ;

- DECIDE que les participants recevront une indemnisation en contrepartie de chaque chantier réalisé (dont la durée est limitée à 3h30) selon le tarif réglementaire en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme HERVE

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.

